

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris...£1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 30 MAI 1851.

No. 70.

LE CANADIEN EMIGRANT

ou

Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le
Bas-Canada?

PAR DOUZE MISSIONNAIRES DES TOWNSHIPS DE L'EST.

"Rien n'est si beau que son pays."

(Suite et fin.)

Tel est le sort réservé cette année à une douzaine de familles de Stanfold. Il y a à peine deux mois, on a signalé à quelques colons de la partie nord du township d'Halifax de laisser leurs terres. Pauvres familles, épuisées déjà par des privations de toutes sortes, où irez-vous chercher refuge et protection? Avez-vous assez de courage pour recommencer vos pénibles travaux de défricheur? Qu'il est à craindre que vous n'alliez plutôt chercher un moyen de vivre à l'étranger, au risque d'y perdre comme tant d'autres, votre religion et vos mœurs!

Dans le township de Bulstrode, où il y a près de cinquante familles établies sur les 11ème et 12ème rangs, trois et même quatre individus se présentent chaque année, patentes à la main, se disent propriétaires des terres occupées par les colons; assurément quel-ques-uns d'eux comptent sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens. Pendant ce temps, on dépeuple la terre du colon de son meilleur bois, sans qu'il puisse s'opposer à cette injustice. Cela n'arriverait point si la loi obligeait les grands propriétaires à enregistrer chez le greffier du conseil municipal de chaque township, leurs noms, le lieu de leur résidence, et les numéros des lots de terre qu'ils possèdent.

L'année dernière, quarante familles écossaises établies depuis environ dix ans sur le domaine de la Compagnie des terres de l'Amérique du Nord, vû le prix énorme que cette compagnie exige par acre, dans une partie de Weedon, lequel se trouve double par les intérêts de quelques années, ont été obligés de quitter leurs terres pour s'établir sur celles du gouvernement dans le township Winslow, n'emportant pour tout prix de leurs seigneurs que l'exécution des directeurs de la Compagnie. Cet état de choses est-il donc supportable? Et tant qu'il subsistera, croit-on, de bonne foi, que la colonisation des townships de l'Est se fera rapidement? N'est-il pas vrai de dire que, tant que la Législature ne portera pas remède à ces maux, l'on fera d'inutiles efforts pour activer la colonisation, et que ces domaines des spéculateurs seront toujours une barrière insurmontable?

L'on de nous la pensée de dépeupler et de déposséder de vive force les grands propriétaires. Le droit de propriété est sacré et inviolable; mais puisqu'il est reconnu que ces grandes concessions de terres en bois de bout, que, par spéculation, on laisse sans valeur, sont un obstacle à l'établissement de la plus importante partie du Bas-Canada, le gouvernement peut-il refuser d'écouter la voix publique élevée d'une extrémité à l'autre du pays. Le devoir le plus sacré d'un bon gouvernement n'est-il pas de fournir aux premiers besoins du peuple? Ne doit-il donc pas, en toute justice, faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, l'établissement des terres incultes? Car c'est là le premier besoin du peuple dans le Bas-Canada.

Si pour détruire un mal senti par tout un pays, il fallait sacrifier l'intérêt de quelques particuliers, il nous semble que le gouvernement ne devrait pas hésiter à le faire. Dans le cas

de l'acte amendé par le présent acte. D'après cette clause, un nombre considérable de lots devraient être confisqués depuis et après le 30 mai de cette année, jour auquel expirent les deux années depuis que cet acte est passé. Car nous pouvons assurer que la plupart des grands propriétaires sont bien loin d'avoir rempli les conditions auxquelles leurs terres ont été cédées. Une enquête sur les lieux, faite par les agents des terres de la couronne, ferait connaître bien des fraudes et certaines exactions que plusieurs de ces messieurs se permettent avec une bonne foi digne des Carthaginois.

Nous ne pouvons terminer cet article sans mentionner les conditions très-onéreuses imposées aux colons établis sur les lots du clergé. Le prix de l'acre est d'abord de quatre chelins, mais il faut de plus que le colon paie une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivants, savoir:

"Pour le premier terme de sept années, 25 chelins par an,"

"Pour le deuxième terme de sept années, 50 chelins par an,"

"Pour le troisième terme de sept années, 75 chelins par an."

Ainsi un lot du clergé de deux cents acres de terre, coûte £40 0 0; s'il est occupé depuis quatorze années, il coûtera £66 5 0; s'il est occupé depuis vingt-un ans, il coûtera £92 0 0. Celui qui vient s'établir dans les townships, généralement pauvre, est absolument incapable de payer un lot du clergé à des conditions aussi dures que celles exposées ci-dessus. Aussi nous pouvons affirmer que sur cent colons qui s'établissent sur les lots du clergé, à peine s'en trouvera-t-il quatre ou six qui pourront les acquérir. A Bulstrode, pour ne citer qu'un fait entre mille, quatre familles établies sur deux lots du clergé depuis quatorze années, sont décidées à perdre leurs améliorations, à perdre le fruit de leurs sueurs, se trouvant absolument incapables de payer £66 5 0, malgré leur bonne volonté, pour des terres dépeuplées de ce qui constituait leur plus grande valeur. Car il existe une condition expresse de toute vente future des réserves du clergé, que l'acquéreur, jusqu'à ce qu'il ait payé en entier le prix d'achat de son lot, ne pourra en couper ni en enlever les bois, à moins que ce ne soit pour défricher ou bâtir.

"Si l'exemple du gouvernement (paroles du comité spécial) qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés, si les efforts des bons citoyens pour améliorer la condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie, si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engage point ces grands propriétaires à changer de système; la législature doit avoir le pouvoir et trouvera, si l'on l'espère, le courage de remédier à un si grand mal." (29 mai, 1849.)

Nous ne demandons point une chose impraticable et opposée au sentiment public; mais nous nous croyons en droit de demander que l'on se hâte de faire pour les townships de l'Est, ce qu'on a su si bien faire dans le Haut-Canada, où le mal des grandes concessions de terres a existé, quoique jamais à un degré tel qu'ici. Nous demandons une loi claire, facile à exécuter, qui permette de faire contribuer toutes les terres incultes aussi bien que les terres cultivées aux améliorations publiques; par ce moyen le mal occasionné au pays par les grands propriétaires, disparaîtra avec rapidité, comme dans le Canada Occidental.

Je suis femme, Georges.

Et je t'aime, etc.

N'est-ce pas, citoyen Gracchus, que les femmes ne peuvent pas nous comprendre? Je ne suis pas de ceux qui admirent Théroigne de Méricourt.

C'est un monstre, interrompit Jeanne d'une voix vibrante.

Gracchus s'était rapproché d'elle. Il était dans un état d'inquiétude très-prononcé: "Marianne... ma nièce... tu es parfois fort étrange. Les nerfs... pour sûr... C'est que si le citoyen Georges ne nous connaissait pas tous deux comme il nous connaît, il pourrait croire..."

Je crois, citoyen Gracchus, que tu es un bon patriote, un cœur éprouvé.

Bien obligé!... mais certainement, continua Gracchus, j'ai fait mes preuves... Oni citoyen ma nièce, c'est mal à toi... apprends qu'en a condamné qui n'en avaient pas dit qu'en a condamné qui n'en avaient pas dit

l'acte amendé par le présent acte. D'après cette clause, un nombre considérable de lots devraient être confisqués depuis et après le 30 mai de cette année, jour auquel expirent les deux années depuis que cet acte est passé. Car nous pouvons assurer que la plupart des grands propriétaires sont bien loin d'avoir rempli les conditions auxquelles leurs terres ont été cédées. Une enquête sur les lieux, faite par les agents des terres de la couronne, ferait connaître bien des fraudes et certaines exactions que plusieurs de ces messieurs se permettent avec une bonne foi digne des Carthaginois.

Nous ne pouvons terminer cet article sans mentionner les conditions très-onéreuses imposées aux colons établis sur les lots du clergé. Le prix de l'acre est d'abord de quatre chelins, mais il faut de plus que le colon paie une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivants, savoir:

"Pour le premier terme de sept années, 25 chelins par an,"

"Pour le deuxième terme de sept années, 50 chelins par an,"

"Pour le troisième terme de sept années, 75 chelins par an."

Ainsi un lot du clergé de deux cents acres de terre, coûte £40 0 0; s'il est occupé depuis quatorze années, il coûtera £66 5 0; s'il est occupé depuis vingt-un ans, il coûtera £92 0 0. Celui qui vient s'établir dans les townships, généralement pauvre, est absolument incapable de payer un lot du clergé à des conditions aussi dures que celles exposées ci-dessus. Aussi nous pouvons affirmer que sur cent colons qui s'établissent sur les lots du clergé, à peine s'en trouvera-t-il quatre ou six qui pourront les acquérir. A Bulstrode, pour ne citer qu'un fait entre mille, quatre familles établies sur deux lots du clergé depuis quatorze années, sont décidées à perdre leurs améliorations, à perdre le fruit de leurs sueurs, se trouvant absolument incapables de payer £66 5 0, malgré leur bonne volonté, pour des terres dépeuplées de ce qui constituait leur plus grande valeur. Car il existe une condition expresse de toute vente future des réserves du clergé, que l'acquéreur, jusqu'à ce qu'il ait payé en entier le prix d'achat de son lot, ne pourra en couper ni en enlever les bois, à moins que ce ne soit pour défricher ou bâtir.

"Si l'exemple du gouvernement (paroles du comité spécial) qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés, si les efforts des bons citoyens pour améliorer la condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie, si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engage point ces grands propriétaires à changer de système; la législature doit avoir le pouvoir et trouvera, si l'on l'espère, le courage de remédier à un si grand mal." (29 mai, 1849.)

Nous ne demandons point une chose impraticable et opposée au sentiment public; mais nous nous croyons en droit de demander que l'on se hâte de faire pour les townships de l'Est, ce qu'on a su si bien faire dans le Haut-Canada, où le mal des grandes concessions de terres a existé, quoique jamais à un degré tel qu'ici. Nous demandons une loi claire, facile à exécuter, qui permette de faire contribuer toutes les terres incultes aussi bien que les terres cultivées aux améliorations publiques; par ce moyen le mal occasionné au pays par les grands propriétaires, disparaîtra avec rapidité, comme dans le Canada Occidental.

Je suis femme, Georges.

Et je t'aime, etc.

N'est-ce pas, citoyen Gracchus, que les femmes ne peuvent pas nous comprendre? Je ne suis pas de ceux qui admirent Théroigne de Méricourt.

C'est un monstre, interrompit Jeanne d'une voix vibrante.

Gracchus s'était rapproché d'elle. Il était dans un état d'inquiétude très-prononcé: "Marianne... ma nièce... tu es parfois fort étrange. Les nerfs... pour sûr... C'est que si le citoyen Georges ne nous connaissait pas tous deux comme il nous connaît, il pourrait croire..."

Je crois, citoyen Gracchus, que tu es un bon patriote, un cœur éprouvé.

Bien obligé!... mais certainement, continua Gracchus, j'ai fait mes preuves... Oni citoyen ma nièce, c'est mal à toi... apprends qu'en a condamné qui n'en avaient pas dit qu'en a condamné qui n'en avaient pas dit

II°. Etablir un bon système de Voierie.

Un autre grand obstacle à l'établissement rapide des terres incultes dans les townships de l'Est, c'est le manque de chemins. Que le lecteur se suppose pour un instant à la place d'un hardi chercheur de terre. Après avoir parcouru une partie des townships, il a trouvé une terre, qui par la qualité du sol, sa situation, le prix de vente, lui convient. Si cette terre se trouve à un, deux et même trois milles du chemin le plus à proximité, entreprendra-t-il de se donner une bonne sortie qui ne lui coûterait que la bagatelle de trois à quatre cents piastres du mille? La chose serait absurde. Attendra-t-il de l'aide des propriétaires voisins? Nous avons vu comme les grands propriétaires sont généralement portés à prêter secours au nouveau colon. Aura-t-il recours à la loi? Mais alors quelle perte de temps et d'argent, et pour peu qu'il rencontre d'opposition, parviendra-t-il jamais à réussir? Très-probablement que non. Il lui faudra alors se décider à faire seul, un chemin tel qu'on en voit dans tous les townships; chemins si affreux qu'on pourrait douter qu'un homme pût être assez hardi pour y passer, si le fait ne se renouvelait tous les jours. Quel encouragement! Cependant telle est à peu près la situation de tous ceux qui prennent des terres nouvelles dans les townships de l'Est, ailleurs que le long des grandes routes ouvertes par le gouvernement. Aussi, dès qu'il s'ouvre une communication assez facile, voit-on que les terres qui la bordent sont prises rapidement, quel qu'en soit le prix.

La loi donne bien un conseil municipal le pouvoir de faire faire des chemins, mais c'est plutôt une autorisation, une permission, qu'une obligation; aussi messieurs les grands propriétaires qui ne sont pas sans avoir une certaine influence dans les conseils municipaux, ne trouvent-ils que trop souvent le moyen de refuser avec courtoisie ce permis qu'on leur donne de dépenser leur argent dans les chemins. Dans tous les cas, ils réussissent toujours à retarder la confection des chemins; au grand désavantage des colons. Il faudrait donc que la loi ne laissât pas tant de liberté aux conseils municipaux, qu'elle leur prescrivit des règles qu'ils ne pussent changer à leur guise, qu'en un mot ils fussent obligés de faire faire les chemins, sans que le colon eût à s'en inquiéter. La chose est certainement bien possible. Suivant nous, on obtiendrait cet heureux résultat en donnant une autre loi municipale. Pour qu'on ne nous accuse pas de vouloir critiquer malicieusement des lois existantes, de vouloir détruire des lois sans nous inquiéter s'il y aurait moyen d'en faire de nouvelles et de meilleures, nous nous permettrons de faire quelques suggestions qui pourront peut-être jeter quelque jour sur cette question difficile. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas une demi-mesure qui suffira pour arrêter les cours des maux que nous avons signalés; ce qu'il faut, c'est quelque chose de plus clair, de plus efficace, de plus à la portée de tout le monde que la loi actuelle de voierie. Nous proposons donc que le chemin sur lequel se bâtit l'église de la congrégation la plus nombreuse de chaque township, pourvu que ce ne soit pas une route, fût appelé chemin principal. Il est bien entendu que la loi devra déterminer quel serait le chemin principal dans le cas où il n'y aurait pas d'église dans le township, ou dans le cas où elle se trouverait sur une route. Que les propriétaires des terres qui aboutissent à ce chemin soient seuls obligés à le faire et à l'entretenir,

chacun suivant la grandeur de la terre qu'il possède, et qu'ils ne soient obligés à aucune autre dépense pour chemins. Qu'au bout de ces terres il y ait un chemin auquel seront obligés de travailler les gens dont les terres aboutissent à ce chemin, dans la proportion de l'étendue qu'ils occupent, et que de plus ils soient obligés à la route qui conduira au chemin principal. Que les routes soient éloignées les unes des autres d'une lieue au moins; que les autres voies de communication soient entretenues au moyen de taxes prélevées sur toutes les terres incultes; que les terres de la couronne et du clergé ne soient pas exemptes de contribuer aux travaux publics; qu'enfin le conseil municipal soit obligé de faire exécuter cette loi. Ceci nous amène tout naturellement à parler de notre loi municipale.

Le système des municipalités est sans contredit une institution dont le peuple a un extrême besoin. Par ce système, le peuple a le contrôle de ses affaires locales, et il est de son plus grand intérêt de les régler d'une manière convenable. De l'aveu de tous, le système actuel est insuffisant et ne remplit pas les vues proposées; il faudrait décentraliser ce pouvoir, si l'on veut qu'il fonctionne bien, et le donner à chaque localité. Si l'habitant d'une paroisse est incapable (c'est une supposition) de diriger ses affaires locales, sera-t-il plus en état de comprendre et de diriger les affaires de huit ou dix localités qui lui sont inconnues? Ne pouvons-nous pas dire avec vérité que le système actuel n'a été que peu profitable pour nos townships; qu'il a retardé au contraire l'amélioration générale dans la plupart des comtés; qu'il n'a rien fait pour l'entretien des chemins; qu'il n'a contribué en aucune manière à l'avancement de l'agriculture?

Dans les townships de l'Est, le système actuel de voierie est inefficace, et lettre-morte pour les raisons suivantes: 1°. le pouvoir d'établir des chemins, ou de les réparer, se trouvant, par ce système, dévolu aux conseils municipaux de comté, n'a point cette action et cette unité de vues qui seules peuvent faire parvenir à un bon résultat; 2°. la confection des chemins est, dans la plupart des cas, vû l'immunité des réserves du clergé et des grands propriétaires, entièrement au-delà des forces et des moyens des propriétaires résidents; 3°. la grande étendue des comtés et l'éloignement des chefs-lieux sont cause que, de fait, depuis la Chaudière jusqu'à la rivière St. François, il n'y a pas de municipalités en force. Pour en convaincre les plus incrédules, nous pouvons affirmer que, dans le vaste comté de Mégantic, ainsi que dans la partie du comté de Drummond comprise entre le comté de Mégantic et le St. François, il n'y a ni inspecteurs, ni sous-voyers nommés pour surveiller l'entretien des chemins actuels, grâce à notre système actuel de voierie. Cet état de choses existe depuis quatre ans.

Le gouvernement a fait ouvrir, il y a déjà plusieurs années, de grandes routes; celles de Craig, de Gosford, Blandford, de Shipton et de Lambton qui ont sans doute beaucoup contribué à la colonisation des townships de l'Est; mais ces routes n'ayant été ni entretenues, ni réparées, sont maintenant dans un état bien déplorable. Le même sort est réservé au chemin provincial d'Artabaska qui traverse les différents townships de Kingsey, Warwick, Artabaska, Stanfold, Sommerset, Inverness. Ce chemin, terminé en 1848, et qui a coûté à la province la somme de £15,513 16 9 (y compris le pont de Melbourne sur le St. François) d'un si grand avantage pour les habitants des townships de l'Est, deviendra bientôt aussi impraticable que le chemin de Gosford actuel

que bien des voix se chargeront de malédictions et de haines, mais qu'une seule les vengera toutes: la voix de la postérité.

Ah! mon Dieu! mon Dieu! murmura Jeanne bien bas dans la désolation de son cœur.

Je t'aime trop Marianne, ajouta Georges avec douceur, pour pouvoir t'accuser et ja comprendre que le cœur d'une femme, tout de tendresse et de miséricorde, ne soit pas à la hauteur de ce sang répandu pour le salut de tous.

Et changeant subitement d'expression: "Vois tu Marianne, quand un bloc de pierre ou de granit barre le chemin, pour se frayer une route on en disperse les débris de tous côtés; pour creuser dans une génération le sillon de la liberté, il faut aussi que la pioche et la bêche y passent."

Tu parles comme un livre, s'écria Gracchus, qui tenait beaucoup à placer une parole.

Georges s'était assis devant la jeune fille. Un de ses bras était appuyé sur une petite table qui était près d'elle, et sa main y prit machinalement une feuille de papier qu'il se mit à tourner entre ses doigts. Sur cette feuille de papier quelques lignes étaient écrites. C'étaient des pensées éclaboussées au cœur de Jeanne pendant ses heures de rêverie et de solitude. L'écriture de Jeanne attirait par une

chacun suivant la grandeur de la terre qu'il possède, et qu'ils ne soient obligés à aucune autre dépense pour chemins. Qu'au bout de ces terres il y ait un chemin auquel seront obligés de travailler les gens dont les terres aboutissent à ce chemin, dans la proportion de l'étendue qu'ils occupent, et que de plus ils soient obligés à la route qui conduira au chemin principal. Que les routes soient éloignées les unes des autres d'une lieue au moins; que les autres voies de communication soient entretenues au moyen de taxes prélevées sur toutes les terres incultes; que les terres de la couronne et du clergé ne soient pas exemptes de contribuer aux travaux publics; qu'enfin le conseil municipal soit obligé de faire exécuter cette loi. Ceci nous amène tout naturellement à parler de notre loi municipale.

Le système des municipalités est sans contredit une institution dont le peuple a un extrême besoin. Par ce système, le peuple a le contrôle de ses affaires locales, et il est de son plus grand intérêt de les régler d'une manière convenable. De l'aveu de tous, le système actuel est insuffisant et ne remplit pas les vues proposées; il faudrait décentraliser ce pouvoir, si l'on veut qu'il fonctionne bien, et le donner à chaque localité. Si l'habitant d'une paroisse est incapable (c'est une supposition) de diriger ses affaires locales, sera-t-il plus en état de comprendre et de diriger les affaires de huit ou dix localités qui lui sont inconnues? Ne pouvons-nous pas dire avec vérité que le système actuel n'a été que peu profitable pour nos townships; qu'il a retardé au contraire l'amélioration générale dans la plupart des comtés; qu'il n'a rien fait pour l'entretien des chemins; qu'il n'a contribué en aucune manière à l'avancement de l'agriculture?

Dans les townships de l'Est, le système actuel de voierie est inefficace, et lettre-morte pour les raisons suivantes: 1°. le pouvoir d'établir des chemins, ou de les réparer, se trouvant, par ce système, dévolu aux conseils municipaux de comté, n'a point cette action et cette unité de vues qui seules peuvent faire parvenir à un bon résultat; 2°. la confection des chemins est, dans la plupart des cas, vû l'immunité des réserves du clergé et des grands propriétaires, entièrement au-delà des forces et des moyens des propriétaires résidents; 3°. la grande étendue des comtés et l'éloignement des chefs-lieux sont cause que, de fait, depuis la Chaudière jusqu'à la rivière St. François, il n'y a pas de municipalités en force. Pour en convaincre les plus incrédules, nous pouvons affirmer que, dans le vaste comté de Mégantic, ainsi que dans la partie du comté de Drummond comprise entre le comté de Mégantic et le St. François, il n'y a ni inspecteurs, ni sous-voyers nommés pour surveiller l'entretien des chemins actuels, grâce à notre système actuel de voierie. Cet état de choses existe depuis quatre ans.

Le gouvernement a fait ouvrir, il y a déjà plusieurs années, de grandes routes; celles de Craig, de Gosford, Blandford, de Shipton et de Lambton qui ont sans doute beaucoup contribué à la colonisation des townships de l'Est; mais ces routes n'ayant été ni entretenues, ni réparées, sont maintenant dans un état bien déplorable. Le même sort est réservé au chemin provincial d'Artabaska qui traverse les différents townships de Kingsey, Warwick, Artabaska, Stanfold, Sommerset, Inverness. Ce chemin, terminé en 1848, et qui a coûté à la province la somme de £15,513 16 9 (y compris le pont de Melbourne sur le St. François) d'un si grand avantage pour les habitants des townships de l'Est, deviendra bientôt aussi impraticable que le chemin de Gosford actuel

que bien des voix se chargeront de malédictions et de haines, mais qu'une seule les vengera toutes: la voix de la postérité.

Ah! mon Dieu! mon Dieu! murmura Jeanne bien bas dans la désolation de son cœur.

Je t'aime trop Marianne, ajouta Georges avec douceur, pour pouvoir t'accuser et ja comprendre que le cœur d'une femme, tout de tendresse et de miséricorde, ne soit pas à la hauteur de ce sang répandu pour le salut de tous.

Et changeant subitement d'expression: "Vois tu Marianne, quand un bloc de pierre ou de granit barre le chemin, pour se frayer une route on en disperse les débris de tous côtés; pour creuser dans une génération le sillon de la liberté, il faut aussi que la pioche et la bêche y passent."

Tu parles comme un livre, s'écria Gracchus, qui tenait beaucoup à placer une parole.

Georges s'était assis devant la jeune fille. Un de ses bras était appuyé sur une petite table qui était près d'elle, et sa main y prit machinalement une feuille de papier qu'il se mit à tourner entre ses doigts. Sur cette feuille de papier quelques lignes étaient écrites. C'étaient des pensées éclaboussées au cœur de Jeanne pendant ses heures de rêverie et de solitude. L'écriture de Jeanne attirait par une

FRUITION.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Parlant ainsi, la pauvre enfant joignait ses mains avec une expression suppliante.

En effet quelques secondes s'étaient à peine écoulées qu'on entendit des pas dans l'escalier.

Elle avait raison, dit tout bas Gracchus, je commence à entendre aussi. Que faire!... Allons, Jeanne, du courage.

Mlle De Savernay, haletante d'émotion, avait les yeux fixés sur la porte avec une anxiété terrible.

avait surpris les plus hardis, et Robespierre en lui serrant la main, lui avait dit: Si la patrie contenait bon nombre de citoyens comme toi, elle serait sauvée... Le jeune montagnard sans s'en douter devenait un instrument dans la main de l'ambitieux dictateur.

Bonjour, citoyen Gracchus, dit-il en entrant.

Il alla à la jeune fille et lui tendit la main.

Bonjour Marianne, bonjour. Comme tu es bouleversée! es-tu malade?

Oui, justement s'empressa de dire Gracchus, ma... ma nièce est toute souffrante aujourd'hui.

Vous souffrez, dit Georges en s'assurant près d'elle.

Ce ne sera rien, balbutia la pauvre Jeanne.

Georges essaya de la faire sourire par ses paroles, mais en vain. Les paroles frappaient son oreille, mais elle ne les écoutait pas.

Georges, murmura-t-elle d'une voix triste, il s'est encore versé bien du sang aujourd'hui!

Voilà bien les femmes, dit Georges avec impatience. Oh! il est vrai que j'ai souvent senti mon cœur faillir et reculer. Mais deux voix tiennent la patrie et la liberté me montrent du doigt l'avenir. Je suis sûr sous une triste

qui contribuera à relever le mon-

ces gémissements funèbres qui retentissent de toutes parts.

Sais-tu, dit Georges en riant, que tu frises la royaliste, citoyenne, en plaignant ainsi comme elle serait sauvée... Le jeune montagnard sans s'en douter devenait un instrument dans la main de l'ambitieux dictateur.

Bonjour, citoyen Gracchus, dit-il en entrant.

Il alla à la jeune fille et lui tendit la main.

Bonjour Marianne, bonjour. Comme tu es bouleversée! es-tu malade?

Oui, justement s'empressa de dire Gracchus, ma... ma nièce est toute souffrante aujourd'hui.

Vous souffrez, dit Georges en s'assurant près d'elle.

Ce ne sera rien, balbutia la pauvre Jeanne.

Georges essaya de la faire sourire par ses paroles, mais en vain. Les paroles frappaient son oreille, mais elle ne les écoutait pas.

Georges, murmura-t-elle d'une voix triste, il s'est encore versé bien du sang aujourd'hui!

Voilà bien les femmes, dit Georges avec impatience. Oh! il est vrai que j'ai souvent senti mon cœur faillir et reculer. Mais deux voix tiennent la patrie et la liberté me montrent du doigt l'avenir. Je suis sûr sous une triste

qui contribuera à relever le mon-

Jeanne des signes télégraphiques fort expressifs.

Mais la jeune fille, tout entière plongée en elle-même, n'entendait et ne voyait rien que les palpitations de son cœur et le cortège douloureux de ses pensées qui passait devant ses yeux avec de longs habits de deuil:

Georges, dit-elle en se penchant vers le jeune montagnard, les pensées qui me sont venues aujourd'hui, ne vous viennent-elles pas quelque fois aussi? Quelque fois ne dites-vous point qu'il peuvent ne pas être coupables et criminels; ceux que vous condamnez ainsi seulement parce que la volonté de Dieu les a fait naître dans un château au lieu que ce soit dans une cabane? Ne vous dites-vous pas que ces proscriptions qui frappent tant de têtes à la fois, et font les enfants d'une même patrie des exilés ou des morts, sont peut-être des crimes ineffaçables dont vous chargez votre conscience?

Georges... mon ami... vous si bon, si généreux, ne vous êtes-vous jamais dit cela et n'avez-vous pas tremblé en vous-même? N'avez-vous pas senti tout ce sang versé, vous rougir les mains et vous inonder le cœur?...

Oh! ne parlez pas ainsi!... ne parlez pas ainsi, Marianne!... murmura Georges en se frappant le front; ne semez pas le doute dans mon âme, se serait-il dit.

et la route de Blandford, si la législature ne prend pas les moyens efficaces de les faire maintenir en bon ordre.

Il faudrait donc aux townships de l'Est, en fait de voirie, une autre autorité que celle des municipalités de comtés. Que le gouvernement accorde une bonne loi de voirie, plus en rapport avec nos localités et qui atteigne d'une manière plus effective cette fois les grands propriétaires; que ces Messieurs, pour la plupart inconnus, absents, ou qui se cachent à dessein jusqu'à ce que des défrichements étendus aient été faits sur leurs domaines, soient forcés par cette loi de contribuer aux travaux publics, de payer les taxes locales pour les chemins et les écoles, de fournir du dé-couvert, de creuser les fossés communs, d'entretenir les ponts et les routes; que l'on confie cette loi à la municipalité de chaque township, et les résultats seront ceux désirés depuis longtemps par les véritables amis du pays. Ce que nous demandons ici ne sera qu'un léger dédommagement pour le tort qu'ils ont causé à l'intérêt général du pays.

L'appui le plus solide de la prospérité d'un pays nouveau comme le nôtre, c'est l'agriculture: c'est là la source la plus assurée de son bonheur et de sa richesse. Car, dit avec raison M. Elisha Gustin, "à moins que cette classe nombreuse et intéressante de producteurs qui sustentent tous les pays et fait affluer les richesses chez toutes les nations, ne reçoivent de l'encouragement en cette province, il faut que le Canada tombe dans la stagnation et l'insignifiance." Puisque, de l'aveu de tous, c'est l'agriculture qui fait vivre la population, qui alimente le commerce, puisque c'est de lui que dépendent le bien-être et la prospérité du pays, il faut donc que la législature, par tous les moyens en son pouvoir, vienne enfin à son secours.

Ce que le colon veut et demande en retour des sacrifices et des privations insupportables d'un établissement nouveau, c'est une terre, mais cette terre, quelque fertile qu'on la suppose, n'aura que peu de valeur, pour lui, si les chemins lui manquent pour se mettre en communication avec les marchés, et s'il ne peut exporter les produits de sa ferme.

Afin d'obtenir un succès certain, il faudrait que chaque conseiller fût tenu d'assister, sous peine d'amende, à chacune des séances prescrites par la loi, ou de prouver qu'il en a été empêché par maladie ou par quelque affaire urgente; que le secrétaire-trésorier fût chargé de poursuivre le délinquant, devant les tribunaux compétents, pour le recouvrement de telles amendes. Nous ajouterons enfin, pour dernière suggestion, que le conseil municipal fût chargé de faire faire sous un certain temps une route, s'il n'en existe déjà, pour aller jusqu'au dernier rang où il se trouve un ou plusieurs résidents; qu'il eût à faire ouvrir, sous un temps prescrit par la loi, le chemin de ligne de chaque rang, à un mille au moins de distance du dernier résident de chaque côté. Ces suggestions vont sans aucun doute exciter la bile, soulever l'ire de certains intéressés. Ou va en venir à la rigueur, à la tyrannie; pour nous, nous n'y voyons que la stricte justice, justice tardive, il est vrai, mais qui pourrait remédier à bien des maux.

Nous remarquons ici franchement que l'on se trompe grandement, si l'on croit réussir à coloniser les townships de l'Est, en y envoyant le surplus de la population des seigneuries avec quelques centaines de louis, pour fournir des provisions aux nouveaux défricheurs. Car, que deviendront ces colons, si après les avoir engagés à s'aventurer au milieu de nos immenses forêts, vous les laissez sans chemins, sans protection, à la merci des grands propriétaires qui spéculeront sur leur travail de chaque jour? Ce qu'il faut faire, c'est de commencer tout d'abord par remédier aux obstacles qui s'opposent à ce qu'ils prospèrent dans leurs premiers établissements; car, sans cela, votre zèle et votre courage ne feront d'eux que des victimes et non des agriculteurs heureux et contents de leur sort. Pour obtenir des résultats aussi avantageux pour le pays que l'expansion dans notre territoire de la population indigène, nous osons compter avec confiance sur le concours et l'aide généreux de tous ceux qui portent à leur patrie un amour sincère.

Nous dirons enfin avec M. Boutillier de St. Hyacinthe: "Nos concitoyens de la ville et du district de Québec ont fait d'honorables efforts en faveur de la colonisation des townships; mais leurs sacrifices n'auront que des succès bien tardifs, si l'on ne donne pas à ces localités des lois plus efficaces dans l'exploitation du sol et l'ouverture des chemins nécessaires."

III - Ouvrir de bonnes voies de communication.

Les difficultés exposées ci-dessus ont jeté dans le déconfortement bien des colons qui ont entrepris de s'établir dans les townships. Il faut cependant adjoindre encore à ces deux obstacles un troisième opposé à tous progrès: le manque absolu ou le mauvais état des grandes voies de communication. Ce serait ici le lieu de faire connaître les privations et les souffrances des premiers habitants de Stanfold, Artabaska, Somerset, Halifax, Tring et Lambton; mais qui pourrait exposer un si triste tableau? Pendant près d'une douzaine d'années, le colon était obligé de transporter sur son dos toutes ses provisions; le quintal de farine qu'il payait au marchand de l'endroit cinq ou six piastres, il lui fallait encore le passer sur son dos à travers des savanes de trois lieues d'étendue. Pendant huit mois de l'année, il s'épuisait ainsi à pure perte dans de semblables voyages; il fallait bien le faire cependant, ou se voir réduit, comme cela est arrivé souvent, à vivre de racines. Serions-nous crus, si nous affirmions que cette année encore, à Lambton et à Forsyth, plus de dix familles pauvres se sont vués dans la cruelle nécessité de se nourrir d'herbes, de framboises et de bluets, pendant près de deux mois, pour s'empêcher de mourir de faim. Le colon qui émigre, d'ordinaire pauvre, ne peut acheter dans l'endroit ce dont il a besoin, vu l'énorme prix des denrées, et, s'il a quelques moyens, les communications lui manquent pour faire venir du marché ce qui lui est nécessaire.

Il est indubitable que les établissements qui peuvent se faire de proche en proche, exigent moins de sacrifices et ont plus de conditions de succès que ceux qu'il faut faire au loin. Tout en encourageant donc et en facilitant les établissements des townships les plus rapprochés des seigneuries, on accélère en même temps les établissements plus éloignés qui auront presque inutilement de beaux chemins chez eux, s'ils ne peuvent descendre leurs produits au fleuve. Une importante voie de communication, commencée en 1844 et terminée en 1848, a été ouverte au milieu des établissements les plus rapprochés du fleuve. Cette grande route, connue sous le nom de "chemin provincial d'Artabaska," commence au grand chemin le long de la rive sud du St. Laurent, dans la seigneurie de Gentilly, d'où il passe par les townships de Blandford et de Stanfold jusqu'à l'église de St. Eusèbe (de Stanfold); de là, il tourne à l'Est, et passant par les townships de Sommers et d'Inverness, se termine au chemin Gosford, près de la chapelle d'Inverness. Il tourne aussi à l'Ouest, partant de l'église de Saint-Eusèbe, par les townships Artabaska et Warwick, et se termine à Kingsey, au chemin qui mène à Melbourne. Cette route, dans Blandford, est dans un état affreux, tellement que, dans le mois d'août dernier, elle a été pendant trois semaines absolument impraticable. Une famille de l'île-aux-Grues, qui émigré l'automne dernier dans les townships, a été retardée plus de six semaines à Gentilly, et obligeée enfin d'attendre les chemins d'hiver pour la passer. Le bureau des travaux publics a recommandé la réparation immédiate de ce chemin, depuis la paroisse Gentilly jusqu'à Saint-Louis de Blandford. C'est peut-être la plus urgente amélioration que la législature ait à faire pour les townships au sud du district des Trois-Rivières. Pour le faire comprendre aux plus sceptiques, qu'il nous suffise de dire que par cette route de Blandford, on transporte, chaque année, près de mille barils de perlasse et de potasse. Il a été manufacturé en 1850 dans Artabaska et Chester, 675 barils de perlasse, à Stanfold, 325 barils et à peu près autant à Sommerset.

La route de Blandford est le chemin le plus fréquenté par les habitants de Blandford, Stanfold, Artabaska, Maddington, Somerset, Chester, Warwick, de la partie nord du township Halifax; car ces townships sont peuplés en grande partie par des colons venus du district des Trois-Rivières. Nous devons dire que, comparativement aux autres parties du pays, le comté de Nicolet a le plus puissamment aidé à la colonisation des townships de l'Est, bien que le manque de communications faciles entre les paroisses de ce comté et les townships, aient été cause d'une forte émigration aux Etats-Unis. La majorité, en effet, des colons des townships Kingsey, Horton, Aston, Bulstrode, Blandford, Stanfold, Artabaska, Sommers et Chester et de la partie nord du township Halifax, sortent des paroisses de Saint-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Nicolet et Saint-Pierre-les-Becquets. C'est encore la jeunesse de ces mêmes paroisses qui colonise les belles terres de Wotton, Stratford et Winslow.

Les habitants du comté de Nicolet peuvent donc s'enorgueillir à juste titre d'avoir été les premiers défricheurs d'une partie des townships de l'Est. Ce sont eux qui, en dépit de grands et nombreux obstacles, par leur seul courage et sans aucune protection, ont tracé au travers la route. Si le pays, pour la prospérité duquel ces hardis pionniers travaillaient avec tant d'énergie, eût encouragé leur zèle, combien de nos compatriotes seraient volontiers demeurés sur le sol paternel? Dans le district de Québec, les paroisses qui envoient le plus de colons dans les townships, sont: Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine, Saint-Nicolas, Sainte-Marie-de-la-Beauce, Saint-Jean-Chrysostôme et Saint-Henri.

Maintenant les routes que nous suggérons à faire ou à améliorer, sont, pour le district des Trois-Rivières: 1o. Le chemin Blandford dont nous avons parlé plus haut; 2o. L'amélioration du chemin Shipton qui conduit au port St. François; 3o. L'ouverture d'une route qui, partant de l'angle sud-ouest de la seigneurie de Bécancour, dans la paroisse de Saint-Grégoire, traverserait le township Aston en suivant la grande ligne Godfroy jusqu'à la rivière Nicolet, et de là, se détournant vers le Nord-Est pour traverser Bulstrode, se réunirait à la route qui traverse le rang de Stanfold. Ce chemin, depuis longtemps demandé par les paroisses du district des Trois-Rivières, au sud du fleuve, et par les habitants d'Aston et de Bulstrode, traverserait plusieurs circuits d'excellentes terres et mettrait plusieurs townships en communication directe avec le port St. François.

Pour le district de St. François, nous suggérons l'ouverture d'un chemin qui partirait de Drummondville et passerait par les townships Grantham, Upton, Milton et Granby. Ce chemin qui traverserait la ligne du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique et qui croiserait le grand chemin de poste des townships de l'Est, ouvrirait à l'agriculture une des plaines les plus fertiles du pays. Pour le district de Québec: 1o. le chemin Gosford, qui a coûté extrêmement cher à la province, est actuellement dans un état dangereux, depuis le lac Nicolet, dans le township de Ham, jusqu'à Saint-Gilles. Il y a même déjà deux ans, plusieurs centaines de personnes que l'indigence éloignée de Québec, après avoir passé plusieurs jours à faire vingt lieues dans le chemin Gosford, dans l'espoir de s'établir sur les terres du gouvernement dans les townships Granby, Stratford et Winslow, ont été tellement découragés par le mauvais état de ce chemin, que, rendues sur les bords du lac William, elles ont renoncé à profiter des avantages offerts par le gouvernement. 2o. Le chemin Lambton qui donne une issue sur le chemin de Kénébec, dans la paroisse de Saint-François-de-la-Beauce, aux townships de Tring, Forsyth, Dorset, Lambton, Price, Aylmer et Winslow, n'a jamais été qu'ébauché, et se trouve aujourd'hui dans un état presque impraticable. Malgré le bon vouloir des colons déjà nombreux de ces townships, parce que, jusqu'à ce jour, ils n'ont encore pu être organisés en municipalités, ce chemin n'a coûté en tout au gouvernement que la modique somme de £1500, et cependant, c'est le débouché le plus voisin et le plus avantageux des populations comtés de Dorchester et Bellechasse, et au surcroît de la

population industrielle des faubourgs de la cité de Québec, quand le manque d'ouvrage la force à aller demander la vie à un sol excellent et fertile. Pour convaincre le lecteur de l'opportunité de ce débouché, nous pouvons affirmer que cette route de Lambton a arrêté, dans les deux comtés nommés ci-dessus, le flot de l'émigration de la brillante jeunesse qui s'en allait, chaque année, offrir ses bras et son courage aux chantiers et aux manufactures de l'état du Maine. Ces townships qui ne viennent que d'être ouverts à la colonisation, qui, en 1847, ne comptaient qu'une population de 1800 âmes, en comptent aujourd'hui près de 4,000, et ce nombre se doublerait certainement en moins de trois ans, si, dès cette année, on faisait faire le chemin Lambton jusqu'à sa rencontre avec le chemin Victoria, dans Winslow, un peu au-dessus du lac Saint-François. Car il est de fait que plusieurs colons, après avoir failli se tordre le cou dans l'affreux canal qui traverse les montagnes de Tring, et qu'on appelle chemin Lambton, s'en sont retournés découragés aux chantiers des faubourgs de Québec, épuiser de nouveau leurs forces et leur santé par des labeurs excessifs et souvent trop peu rétribués pour leur assurer au moins une honnête existence. 3o. Enfin l'ouverture d'une route partant du chemin Craig, à travers Broughton et Thetford, jusqu'à sa jonction avec le chemin Lambton.

Le Haut-Canada a beaucoup gagné en richesse, en population, par ses grands ouvrages, par ses moyens de communication facile dans tous les sens, qui ont coûté à la province plus de £300 000, par ses canaux surtout qui joignent l'Océan Atlantique aux grands lacs du Canada. Si, dans le Bas-Canada, les townships de l'Est, qui en sont une des principales parties, eussent été aussi bien pourvus de communication, si plusieurs de leurs rivières eussent été rendues navigables pour de petits vaisseaux à vapeur, l'émigration ne nous aurait pas appauvris, et l'on aurait ouvert aux établissements canadiens une vaste contrée qui, à l'heure qu'il est, est encore et sera longtemps de peu de valeur, si le système actuel de colonisation est suivi.

Maintenant que nous avons payé notre tribut à l'œuvre de la colonisation, que nous avons exposé consciencieusement ce que nous croyons être les principaux obstacles à l'établissement des terres incultes des townships de l'Est, proposé les moyens à prendre pour y remédier en partie, nous mettons le doux espoir que la difficulté du projet n'empêchera ni le gouvernement, ni la législature d'y donner une attention sérieuse.

Travaillons donc de concert au succès d'une si belle entreprise, que les hommes de progrès, les véritables amis de leur patrie et de leurs compatriotes malheureux, s'unissent comme un seul homme, pour demander les réformes que nous avons proposées: elles ne sont injustes envers personne; elles sont toutes, au contraire, à l'avantage de la population canadienne; elles sont dues au pays, nous les obtiendrons.

C'est le temps plus que jamais de les obtenir; et ce qui a déjà été fait en faveur de cette œuvre, est un gage que la législature ne s'arrêtera dans la voie des réparations que lorsqu'elle aura amené la colonisation à bonne fin. Nous ne pouvons toutefois nous le dissimuler, les amateurs de la tranquillité et de la réserve, qui s'occupent bien plus de ce qui se passe aux Indes ou aux bords de l'Éldorado, qu'à trente lieues dans leur pays, bien loin d'applaudir à notre voix, souriront de dédain; ceux qui croient que tout le Canada se trouve aux bords du St. Laurent, seront tentés de ne cas nous croire; les grands propriétaires et tous ceux qui font passer leur bien-être particulier avant l'intérêt public, vont pousser un puissant cri d'indignation. Malgré cela, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'élever la voix pour que plus tard, lorsqu'on aura compris toute l'importance de cette section de notre pays, on ne puisse pas nous reprocher de n'avoir pas signalé les obstacles qui s'opposent au prompt établissement des terres incultes, lorsqu'il était encore temps d'apporter aux maux les remèdes convenables.

Nous ajoutons en terminant, que si l'on ne se hâte d'obtempérer à des demandes aussi

justes, l'entreprise si éminemment patriotique de la colonisation des townships de l'Est, sera une œuvre manquée, et, avant trente ans peut-être, on trouvera plus de canadiens-français dans les Etats de Vermont et du Maine que dans les townships de l'Est.

Vous tous, amis sincères de votre pays, qui déplorez le sort de tant de vos frères sur la terre de l'exil, unissez vos efforts aux nôtres pour les retenir au foyer domestique et répétons à tous ceux qui seraient tentés de dire adieu à leur patrie, ce vieil adage:

RIEN N'EST SI BEAU QUE SON PAYS.

Township de l'Est, 13 mars 1851.

JAS. NELLIGAN, Curé de Leeds.
J. H. DORION, Ptre., Miss. de Drummondville.
ANT. RACINE, Ptre., Miss. de Stanfold.
LÉON PROVENCHER, Ptre., Miss. de Tring.
CHS. TRUDELLE, Ptre., Miss. de Sommerset.
L. AD. DUPUIS, Ptre., Miss. d'Halifax.
B. MCGAURAN, Ptre., Miss. de Sherbrooke.
L. TRAHAN, Ptre., Miss. de Shipton.
N. LECLERC, Ptre., Miss. de Lambton.
P. DE VILLERS, Ptre., Miss. d'Artabaska.
JER. SASSEVILLE, Ptre., Miss. de Kingsey.
J. MELC. BERNIER, Ptre., Vicaire d'Halifax.

MONTREAL, VENDREDI 29 MAI 1850.

MÉLANGES RELIGIEUX.

Première Page: -Le CANADIEN EMIGRANT ou Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le Bas-Canada? - (Suite et fin.)

Feuilleton: -Le Montagnard ou les Deux Républiques--1793-1848--(Première Partie sur 1793.)-(Suite.)

Troisième lettre du Rev. Dr. Cahill, aux Catholiques d'Irlande.

Dublin, 2 mai 1851.

"Mes chers compatriotes, - Afin de démontrer d'une manière claire et indubitable que l'Angleterre a encouragé la révolution sur le continent Européen, et pour établir jusqu'à la dernière évidence que le cabinet Anglais, pendant le progrès révolutionnaire, a été forcé de déraciner le catholicisme, il sera nécessaire que je mette sous vos yeux l'histoire de l'Europe pendant les vingt dernières années, et que je signale les faits sur lesquels l'Angleterre a basé sa diplomatie anti-catholique et anti-sociale. Je sais combien grande est votre impatience d'entendre les preuves de ce que j'ai avancé dans ma première lettre; mais vous devez ne pas me presser à une conclusion trop précipitée, car plus tard vous serez plus satisfaits vous-mêmes de voir qu'au lieu de me contenter d'avancer des faibles et équivoques, j'ai procédé par une démonstration lente, à la vérité, mais aussi claire et convaincante. Je ne saurais dire combien j'écrirai sur ce sujet, mais tenez pour certain, que je raconterai sur le compte de la Cabinet Anglais une histoire telle que l'Irlande pourra y voir une preuve de plus de la perfidie de l'Angleterre, et que les Evêques, les prêtres, et le peuple démentiront convaincus qu'ils n'ont plus d'autre sécurité, pour leurs libertés civiles et religieuses, que dans une union ferme, indissoluble et constitutionnelle.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 29 MAI 1850.

Première Page: -Le CANADIEN EMIGRANT ou Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le Bas-Canada? - (Suite et fin.)

Feuilleton: -Le Montagnard ou les Deux Républiques--1793-1848--(Première Partie sur 1793.)-(Suite.)

Troisième lettre du Rev. Dr. Cahill, aux Catholiques d'Irlande.

Dublin, 2 mai 1851.

"Ici commence mes preuves historiques par la Suisse."

"Ici le Dr. Cahill rapporte sommairement le Pacte Fédérale de Suisse" tel que signé par l'Angleterre et les grandes puissances au Congrès de Vienne en 1815, lequel garantissait la liberté civile et religieuse de chacun des vingt-deux Cantons; puis après avoir raconté brièvement le triomphe du parti radical détruisant le "Pacte Fédérale" et écrasant les Catholiques, il promet de mettre plus tard sous les yeux de ses lecteurs les Dépeches officielles des Ambassadeurs anglais, qui prouveront que non seulement l'Angleterre a manqué à sa parole jurée, mais que de plus elle a

C'est ta main, Marianne, reprit-il, qui a tracé ces lignes? Je n'avais jamais vu ton écriture, mais je l'aurais reconnue entre toutes.

Gracchus aillait et venait; il était dans une agitation extrême:

Encore une séance comme celle-ci, murmura-t-il tout bas, et elle fera mieux de tout lui dire depuis A jusqu'à Z. Il se mourait d'envie d'animer la conversation et de lui donner un tour plus patriotique, mais la nature ne l'avait pas fait beau parleur et il avait déjà épuisé tout son répertoire républicain.

Un bon génie vint à son secours, et lui souffla à l'oreille une phrase empreinte du civisme le plus épuré. Aussi, sans transition, il s'écria tout-à-coup:

Les sections s'agitent, sais-tu cela, citoyen Georges? On ne sait ce que tout cela veut dire et la démission s'en mêle.

On le saura bientôt, interrompit Georges. Gracchus qui n'avait pas fini sa phrase con-

clus. Les partis ambitieux s'agitent, entr'eux, et cela au profit de sordides conspirations qui ont pour but de renverser la république, mais les bons patriotes veillent, et sauront anéantir les ultra-révolutionnaires aussi bien que les royalistes. Tu peux dormir en paix cette nuit, Gracchus, demain tu verras nous sommes énergiques.

Ah! je puis dormir en paix. Oui! oui! mais il n'en sera pas de même de Vincent, de Rousin, de ce misérable Hébert, l'aboyeur éternel de la section Marat, ils iront rejoindre leurs amis Bazire et Chabot.

Diable! il paraît qu'on n'y va pas de main morte... Si la journée a été orageuse, la nuit ne sera pas stérile, ami Gracchus; en outre des arrestations dont je te parle, il y en a une autre dont l'importance est immense.

Ah! ah!... une autre... il y en a... Celle d'un certain ci-devant marquis De Sa-

Es-tu bien sûr, citoyen... que... balbutia Gracchus, dont le visage était aussi devenu effroyablement pâle.

Ils seront tous pris ce soir comme dans une trappe, sans qu'il en échappe un seul. Je m'en rapporte à Oubrice!

Oubrice! murmura Jeanne avec l'anéantissement du désespoir, ah! c'est vrai!

Le front de Gracchus était inondé de sueur. Cette nouvelle inattendue l'avait frappé si subitement, qu'il ne voulait pas y croire.

Et c'est... cette nuit... reprit-il d'une voix hâletante.

A l'heure qu'il est, ils sont tous arrêtés. Cette fois-ci, malgré son ardeur et son adresse habituelles, cet aristocrate damné ne nous échappera pas.

Mlle De Savernay s'était affaissée sur elle-même; son regard levé vers le ciel s'était éteint dans ses yeux, et ses mains jointes échappées l'une de l'autre, étaient retombées

Ce serait un bonheur... murmura en lui-même Gracchus qui tenait dans ses mains les mains de la pauvre évanouie.

Marianne!... Marianne!... répétait-il d'une voix douloureuse en posant sa main sur son cœur qui avait cessé de battre et sur ses joues plus froides que la pierre... De l'eau... de l'eau... citoyen Gracchus pour lui baigner les tempes et le visage.

Oh! ce ne sera rien, citoyen Georges. Elle est... souvent... sujette à ces évanouissements. Je voyais bien tout à l'heure qu'elle n'était pas dans... un état... naturel... tout ce qu'elle... disait... Quelque chose... l'aura effrayée aujourd'hui... je ne sais pas quoi.

Mais ses mains sont chaudes et froides.

Je vais la mettre sur son lit, mais pendant que je vais tout préparer, elle sera à l'œuvre sur ce canapé; il est un peu dur, mais ça ne fait rien... Il l'enleva dans ses bras et la déposa sur le canapé. Certes, à la voir on l'au-

ton âme est trop pure, ton cœur est trop bon! pourquoi es-tu néo dans ces temps révolutionnaires? Tu es née Marianne, pour être une blanche apparition au milieu de tant de désastres, comme la colombe au milieu du déluge. Tu es née pour être l'ange de ma vie, la voix qui me soutient, le cœur qui me console. Ta main est moins froide, tes yeux se rouvrent, la vie te revient, ton sang circule... je n'ai plus peur... Adieu, Marianne.

Et le jeune montagnard sortit après avoir tendu la main à Gracchus.

Dieu du ciel! il est parti! dit le pauvre homme en écoutant s'éteindre dans l'escalier le bruit des pas de Georges... Quelle affreuse nouvelle!... Cela est-il possible!... Oh! non... Savernay!... mon vieil ami! ce serait le dernier coup!

(A continuer.)

fomenté cette révolution sanglante, et a prêté son nom et son influence pour l'extirpation de la religion Catholique en Suisse.

En attendant, le savant écrivain, cite les 14 articles de la nouvelle législation radicale, approuvée et soutenue officiellement par l'Angleterre.

1° Les Assemblées Synodales tenues selon les Canons de l'Eglise Catholique, n'auront plus lieu désormais que sous la surveillance du Gouvernement.

2° Les Cantons se considéreront comme obligés à s'acquiescer de tous les devoirs appartenant à l'autorité épiscopale selon les lois canoniques de la Suisse!!!

3° Seront soumis au placet de l'autorité civile, tous les actes de l'autorité Ecclésiastique, tels que Bulles, Brefs, Décrets, Ordonnances, Pastorales, Circulaires, Censures, etc., etc., et toute personne ne se soumettant pas à ce placet sera punie selon que décidera l'autorité civile.

4° Toutes les causes relatives au mariage seront référées au juge civil.

5° Les cantons protégeront tous les mariages mixtes, et puniront tout prêtre qui refusera de se soumettre aux règlements civils en cette matière.

6° Les cantons fixeront un tarif pour les dépenses de mariage, et puniront toute violation de leur décision, soit que la dissolution vienne de la part d'un Archevêque, ou du St. Siège.

7° Les cantons s'engagent à diminuer, et puis à abolir entièrement les jours de Fêtes, et à les transférer au Dimanche suivant; et dans l'intervalle des catholiques, ils aboliront aussi les jours de jeûne et d'abstinence, à moins que l'autorité civile n'en juge autrement.

8° Les cantons auront le droit d'inspecter tous les séminaires; ils réviseront tous les règlements des collèges, et personne ne pourra y être admis sans l'autorisation du pouvoir civil; de même personne ne pourra être ordonné sans l'approbation de l'autorité civile.

9° Les cantons réclament les droits d'appliquer les propriétés des couvents à d'autres établissements religieux.

10° L'état adoptera des mesures pour l'abolition des couvents, ou pour les placer sous l'autorité de l'Evêque.

11° L'Etat réclame le droit de collation à tous les bénéfices ecclésiastiques.

12° Tout acte de l'Evêque dans la collation des bénéfices en opposition à l'acte civil sera réputé nul et sans force.

13° Les cantons exigeront de chaque prêtre le serment d'obéissance à l'autorité civile, et refuseront d'employer tout prêtre qui n'aura pas prêté ce serment.

14° Les cantons s'unissant en une seule confédération nationale, pour maintenir les principes et les règles énoncés dans les susdits articles, et se tiendront prêts à les mettre en pratique par la force, si besoin est.

En conséquence, Les corps francs, formant une armée de 86,000 hommes envahirent les cantons catholiques qui se préparèrent à mourir pour la défense de leur liberté civile et religieuse.

C'est précisément à cette époque que le jeune Sir Robert Peel, arriva en Suisse, en qualité d'envoyé de Lord Palmerston. Ses instructions étaient de fraterniser avec les chefs des corps francs, et d'assister officiellement aux revues de cette armée de brigands.

Le Dr. Cahill, s'arrêtant là pour le moment, conclut de tout ce qu'il vient de dire, que l'Angleterre qui a pris une part si active dans l'horrible persécution qui afflige les catholiques de Suisse, est animée, en ce moment, précisément du même esprit à l'égard des catholiques d'Angleterre et d'Irlande, et que le bill pénal actuel n'est que le début de ses plans ultérieurs de persécution. Selon lui, l'Angleterre ne vise à rien moins qu'à la destruction complète de la Hiérarchie et de la discipline catholique, et de tous les établissements religieux du Royaume-Uni. En terminant, il annonce que sa prochaine lettre sera datée d'Angleterre où il se propose de séjourner pendant deux ou trois mois.

Un meeting important a eu lieu à Dublin mardi, 29 avril, dans le but de protester contre le bill des titres ecclésiastiques et d'adopter les mesures les plus favorables au maintien des droits religieux et des libertés des catholiques du Royaume-Uni. Le fauteuil de la présidence a été occupé par M. Charles Preston, fils de lord Goswamstown. Il a été donné lecture des lettres de 23 Archevêques et Evêques d'Irlande qui ont approuvé complètement l'objet de la réunion.

Pittman.—Permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer ici un sentiment d'indignation bien légitime et qui, j'en suis persuadé, trouvera bien des sympathies et de l'écho: indignation bien naturelle, quand on pense qu'en ce siècle nous sommes obligés de venir demander la liberté de conscience. (Applaudissements.) Un premier ministre a osé, en parlant du culte catholique, se servir de l'expression de momeries! Je ne sais si le noble lord (J. Russell) est dans l'habitude d'écrire sa correspondance avant ou après son dîner; mais, à coup sûr, la lettre à l'Evêque de Durham n'a pas été écrite avant dîner. (Applaudissements.) Je propose la résolution suivante: "Nous, catholiques romains d'Irlande, nous ne le céderons à personne en dévouement pour la Reine et en attachement à la Constitution. Nous réclamez, attendu que c'est notre droit, indubitable, la liberté religieuse complète, libérale et restreinte, dont jouissent nos concitoyens."

M. O'BRIEN appuie la résolution, qui est adoptée.

M. THUNDER propose la résolution sui-

vante: "Nous considérons le bill des titres ecclésiastiques actuellement soumis au Parlement comme une violation grossière et intolérable de la liberté religieuse. Les modifications que le Gouvernement veut apporter à cette mesure ne diminueront en rien notre horreur du principe coupable qu'elle renferme et consacre. Cette résolution est appuyée par M. W. Keogh, et adoptée.

M. A. MAC CARTHY propose la résolution suivante: "Nous invitons nos représentants dans le Parlement et nos compatriotes en général non-seulement à s'opposer par tous les moyens constitutionnels au bill lui-même, mais encore à faire une opposition active à tout ministère qui proposera ou soutiendra, ou la présente mesure ou des mesures semblables." Cette mesure est appuyée par M. Fitz-Gerald et adoptée.

L'Assemblée adopte une autre résolution ainsi conçue: "Les actions de grâces les plus ferventes sont dues et cordialement offertes aux très-honorables lord-Aberdeen, sir J. Graham et autres membres de la législature, Anglais et Ecossais, auxquels nous devons une insistance généreuse et puissante en faveur des principes de liberté religieuse et des droits de la population catholique du royaume. Notre vive reconnaissance est également due aux membres irlandais du Parlement qui, sans tenir compte d'aucun lieu de parti, ont fait une résistance énergique et sans transaction non-seulement au bill des titres ecclésiastiques, mais encore au ministère qui a présenté ce bill. Nous avons lui avec indignation et dégoût les calomnies récemment articulées dans le Parlement et la presse anglaise contre les religieux qui ont consacré leurs jours au service de Dieu, au progrès de la religion et au bien-être de leurs co-créatures. Nous trouvons le bill récemment introduit dans le Parlement sur les maisons religieuses, de nature à donner une sanction légale à ces calomnies; nous le trouvons insultant dans son objet, vexatoire et tyrannique dans ses détails et nous invitons nos représentants dans le Parlement à les combattre de toutes leurs forces. Des pétitions au Parlement, exprimant ces vœux, seront présentées aux deux Chambres. Les projets de résolutions qui viennent d'être lus seront adoptés. La présentation de la pétition à la Chambre des Lords sera confiée à l'honorable lord Aberdeen; celle à la Chambre des Communes sera confiée à M. John Reynolds, représentant la ville de Dublin. Nous invitons le clergé catholique et le peuple irlandais à tenir des réunions dans les diverses paroisses, le deuxième dimanche de mai, pour pétitionner le Parlement contre la mesure en question."

M. JOHN O'CONNELL, avant l'adoption de ces dernières résolutions, a donné quelques explications sur sa conduite parlementaire. Croyez le bien, Messieurs, a-t-il dit, je n'ai pas voté avec les whigs; ma conduite dans le Parlement pendant dix-huit ans prouve que je n'ai été ni lami ni l'avocat des whigs. Mais ce que je puis vous dire, c'est que si Stantly parvenait à renverser le Ministère, la Reine ne refuserait pas de dissoudre le Parlement, et le Parlement qui remplacerait la Chambre actuelle serait pire que celui de Cromwell. (Non! non!) Voilà les convictions qui m'ont empêché de voter avec M. d'Israeli. Je n'ai pas soutenu lord John Russell, mais je n'ai pu m'opposer à lui. (Oh! oh!) Je n'ai pas voté en faveur d'une motion dirigée contre lui, parce que le succès d'une telle mesure aurait eu pour résultat d'amener un ministère qui aurait été plus loin. (Dénégations.)—On entend ces mots: Assez! assez! John! Messieurs, vos interruptions ne me feront pas changer d'opinion, et je doute fort du succès de votre politique universelle. (Oh! oh!) Mais à la vue de l'attitude prise par la population catholique et celle de la sainte hiérarchie et du clergé vraiment admirable d'Irlande, nonobstant les attaques auxquelles je m'expose, j'accepterai toutes les humiliations, et si mon jugement n'est pas avec eux, mon cœur, du moins, y sera, et je préfère avoir tort, si tort il y a, avec les Evêques et le clergé d'Irlande, que d'avoir raison de toute autre manière.

CONVERSIONS.—Le Hampshire Independent annonce que M. John Simon, Membre du Parlement Britannique pour le Comté de Wight, vient d'être reçu dans le sein de l'Eglise Catholique. Vu cette circonstance, l'honorable membre a pensé qu'il était de son devoir de résigner son siège, et il a adressé aux électeurs une lettre dans laquelle il leur donne l'explication de sa conduite et leur déclare qu'il remet entre leurs mains le mandat qu'ils lui ont confié. Cette déclaration n'a pas causé peu de surprise dans l'Isle de Wight. M. Simon passe pour être très-riche. Il représentait l'Isle depuis 1847.

Un autre Ministre de la Haute Eglise de Hull, le Rév. Thomas Dykes, a annoncé publiquement sa résignation, fondée sur les mêmes motifs que celle de son ci-devant Assistant M. Parf. Comme ce dernier, M. Dykes dit qu'il entretient des "doutes," et qu'il n'exercera plus ses fonctions, tant que ses doutes ne seront pas levés.

Mercrèdi, le 16 avril, a eu lieu dans l'Eglise de St. Augustin, à Sumbridge-Mells, l'ordination de M. James Thompson, écuyer, et de sa femme. M. James Thompson est parent de M. Edouard Healy Thompson, qui a rendu de si grands services à l'Eglise catholique par ses travaux sur l'unité de l'Épiscopat.

MGR. BAILLARGEON.—Sur une Note Télégraphique annonçant l'arrivée à Boston de Sa Grandeur Mgr. Baillargeon, une députation nombreuse du clergé de la Métropole, monsieur le Grand-Vicaire Cazeau en tête, est arrivé à Montréal ce matin. Ces Messieurs ont se rendre ce soir à St. Jean où Mgr de

Tloa doit arriver demain. On nous informe qu'une autre députation se composant de Citoyens de Québec doit s'embarquer ce soir pour venir à Montréal et reconter demain le digne Prélat, et devant leur vénéré et bien-aimé Caré.

NOUVELLES D'EUROPE.

PAR LE CANADA.

Ce steamer arriva lundi à Halifax avec 53 passagers. Il a éprouvé du gros temps les trois premiers jours de mer.

Les nouvelles qu'il apporte sont sans importance. L'affluence de monde au Palais de Cristal est toujours la même. La Reine y fait chaque jour une visite sans cérémonial. La recette s'est élevée en un seul jour à £3,000. Les billets pour la saison se vendent encore au premier prix.

Dans la Chambre des Communes, après quelque discussion, les délibérations sur le Bill des Titres Ecclésiastiques avaient été ajournées au 19 courant, avec l'assentiment du premier ministre.

Le Liverpool Journal dit: "Nous croyons être en mesure de dire que, d'ici à une ou deux semaines, les ministres se retireront, et que Lord Stanley acceptera le pouvoir. Nous sommes dans tous les cas certain que tous les employés du gouvernement s'attendent à cette éventualité comme devant résulter inévitablement de la motion de M. Baylie au sujet de l'île de Caylan, si, comme on le suppose, les ministres sont en minorité sur cette mesure. Lord Stanley est actuellement prêt à composer un ministère."

Le général Cavaignac est hautement proposé comme candidat à la présidence, et reçoit l'appui de M. Emile De Girardin. Les principaux organes de la presse paraissent favorables à cette candidature. Il se fait de grands préparatifs pour les élections prochaines. Le général Duclerc, candidat du gouvernement, est élu pour les Landes.

L'Allemagne est calme. L'Italie donne des signes de mécontentement. L'évacuation des principautés par la Russie devait avoir lieu le 19.

Les avis du Cap de Bonne Espérance s'arrièrent au 4 avril. Les rapports sont très défavorables. Sir Harry Smith avait été contraint de retrahir son Williamstown, faute de forces suffisantes pour reprendre l'offensive. La défaite des Caffres par le colonel Sommerset n'a fait qu'induire les diverses tribus à commettre de nouvelles hostilités.

Parlement Provincial.

Le 23, Son Excellence a répondu à l'Adresse de l'Assemblée législative, par des remerciements pour le concours qu'elle offrait de lui donner en faveur des mesures intéressant le bien-être de la Province.

Le bibliothécaire de la Chambre a mis devant elle, par l'entremise de l'Orateur, un rapport sur l'état actuel de la Bibliothèque. Aux dons de livres transmis avant le 17 mai 1850, d'autres sont venus depuis s'y joindre, provenant de la libéralité du Congrès Américain, des Législateurs de l'Etat de Vermont et de celui de New-York, ainsi que du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, et de quelques particuliers.

Des requêtes en assez grand nombre ont été présentées à la Chambre. On y remarque celle du barreau du Bas-Canada (Section de Québec) demandant que le droit d'établir et de modifier les tarifs d'honoraires soit transféré au Barreau du Bas-Canada.

M. Baldwin soumit une liste des noms qui doivent composer les comités permanents de la Chambre. Voici cette énumération:

1° Sur les privilèges et élections: M.M. Baldwin, Boulton de Norfolk, Cameron de Cornwall, Cartier, Guy, Papineau, Polette, Richard, et Robinson.—(9)

2° Sur les lois expirées: M.M. Boulton de Toronto, Mongenais, Chauveau, Drummond, Hopkins, Laurin, Lyon, Sanborn, et Smith de Frontenac.—(9)

3° Sur les chemins de Fer et les lignes télégraphiques: M.M. Badgley, Cauchon, Dickson, Dumas, Hincks, Macdonald de Gleggary, Macdonald de Kingston, M'Nab, Morrison, Ross, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, et Taché.—(13)

4° Sur les bills privés et autres mesures: M.M. Boutillier, Chabot, Fournier, Lucette, Malloch, M'Farland, Merritt, Prince, et Scott des Deux Montagnes.—(9)

5° Sur les ordres permanents: M.M. Crysler, Fergusson, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Notman, Scott de Bytown, Sherwood de Toronto, et Wilsom.—(9)

6° Sur les impressions typographiques: M.M. Burritt, Hall, Holmes, Mackenzie, M'Connell, M'Lean, Méthot, Sauvageau, et Stevenson.—(9)

7° Sur les contingents: M.M. Armstrong Belle, Christie, DeWitt, Flint, Fortier, Jobin Johnson, Seymour.—(9)

M. Boulton fait motion pour introduire un bill devant prévenir l'emploi des deniers publics pour des fins qui n'auront pas été préalablement autorisées par la loi, et pour restreindre l'emploi des pensions:

Pour:—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cayley, Chauveau, Christie, de Witt Dickson, Hopkins, Letellier, Mackenzie, M'Nab, Malloch, M'Connell, M'Farland, Merritt, Meyers, Prince, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, et Stevenson.—26.

Contre:—Messieurs Procureurs Général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Solliciteur Général Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fortin, Guillet, Hincks, Jobin, Procureur Général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Morrison, Price,

Ross, Sauvageau, Scott des Deux Montagne, Smith de Wentworth, et Taché.—25

Le Bill subit sa première lecture, et la seconde en est ajournée au 9 Juin.

M. Christie introduit un Bill pour autoriser la tenue d'une deuxième Session, de la Cour Supérieure du District de Gaspé, outre la Session annuelle, dès que les Grands-Jurés de ce District recommanderont cette mesure comme nécessaire.—Seconde lecture le 27.

Un autre Bill est aussi présenté par M. Christie à l'effet de lever les doutes existants sur les droits de ceux des sujets de sa Majesté faisant la pêche dans le Golfe St. Laurent de mettre à terre et d'occuper dans ce but tous les points inoccupés du rivage Nord du Labrador, dans les limites de la Province, et d'en faire librement usage pour l'exploitation de leurs pêcheries.—Seconde lecture: à 15 jours.

M. Laurin présente un Bill tendant à rendre exécutoires les Jugements des cours de commissaires dans le Bas-Canada;—seconde lecture jeudi (29)

M. Chauveau présente un Bill pour amender la Loi du Bas-Canada relative au District dans lequel les actions réelles ou mixtes doivent originer;—seconde lecture le 28.

(Rapport Télégraphique.)

Séance du 28 mai.

Nombre de requêtes sont présentées. M. McKenzie donne avis d'une série de motions concernant l'Université, la Cour de Division, les contingents et les pensions.

Avis par M. Holmes d'un bill pour rappeler les lois d'usure.

En répondant à M. H. Sherwood, M. Baldwin dit que le gouvernement avait l'intention de se transférer à Québec, avant l'expiration de quatre années, et peu de temps après la session actuelle du Parlement.

Le bill suivant fut lu pour la première fois —de M. H. Boulton, pour amender l'institution des compagnies formées par association de fonds.

M. Hincks dit, au moment où M. Christie se levait pour demander un comité de toute la Chambre pour s'occuper des Pêcheries du Golfe St. Laurent, que le gouvernement avait l'intention de se guider d'après le statut de la dernière session, et de réduire les droits sur certains articles employés dans les Pêcheries, par une proclamation à cet effet, dans la proportion de 12 à 24 par cent; cette réduction devant être effectuée par rapport à la fourniture d'été.

Il s'éleva une discussion sur la motion de M. Robinson demandant une Adresse de la chambre pour obtenir communication de la correspondance et des documents relatifs à la Réciprocité.

M. Hincks s'opposa à la publicité de cette correspondance sur le fondement qu'elle pourrait préjudicier aux intérêts publics.

M. H. Sherwood suivit, et censura avec sévérité le gouvernement d'avoir conduit les négociations avec les Etats-Unis d'une façon fort maladroite. Il prétendit que le pays avait droit à la communication de la correspondance afin d'être mis au fait du véritable état de la question.

M. H. J. Boulton soutint que toutes les négociations entre le gouvernement Canadien et celui des Etats-Unis, devaient être communiquées, mais que les dépêches contenant des instructions ne le devaient pas.

M. Merritt résista à la motion disant qu'il espérait que la discussion serait ajournée jusqu'à ce que la motion que lui-même avait proposée vint à son tour.

L'objet de cette motion (de M. Merritt) est de prier le gouvernement impérial d'imposer sur certains produits agricoles venant des pays étrangers, les mêmes droits que les pays étrangers imposent sur ceux de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

M. Robinson dit qu'il veut bien retirer sa motion.

On lit dans la Minerve:

"Notre compatriote, M. Ed. Lafleur, notaire de cette ville, qui a passé quelque temps dans les mines de la Californie, est arrivé ces jours derniers à Montréal. Il a eu le bonheur de n'éprouver aucune maladie durant son voyage mais son trajet de retour a été extrêmement long, ennuyeux et même périlleux. Il a été trois mois sur la route de San Francisco à New-York. Sans avoir fait fortune. M. Lafleur est assez content de son voyage. Il nous assure que le Canada ne peut pas compter beaucoup sur les fortunes que lui rapportent les centaines de jeunes gens qui ont abandonné nos campagnes et nos villes pour se diriger de ce côté."

LA RUCHE CANADIENNE.—Ce nouveau journal qu'un prospectus publié sous ce titre annonçait dernièrement devoir être l'organe des Canadiens-Français des Etats-Unis, a fait le 22 mai son apparition à Troy, N. Y. Selon son prospectus, la Ruche est démocratique pour les Canadiens des Etats-Unis; elle est en même temps annexioniste en faveur du Canada. "voyant sa chère patrie gémir, haletter sous le joug d'un gouvernement tyrannique et d'institutions vicieuses et corrompues." Tels sont, d'après ses premiers articles, les tendances et le langage de la nouvelle feuille, qui, sans doute, ne tardera guères à faire connaître de quelle manière elle entend cette partie de son programme, plus intéressante que toute autre pour la classe spéciale de lecteurs sur laquelle se fondent ses espérances.

EXÉCUTION DE FRANÇOIS BEAR.—C'est samedi dernier que ce condamné a reçu le terrible châtiement que lui avait mérité l'assassinat prémédité dont notre dernière numéro contient

le récit. Une foule immense de citoyens assistait à ce lugubre spectacle sans que personne éprouvât la moindre sympathie pour le criminel. Le sang-froid dont il avait fait preuve en commettant le forfait devait en lui enlevant toute excuse refroidir à son égard la sensibilité publique. Un peu après onze heures, Bear monta sur l'échafaud qu'on avait érigé au-devant du Palais de Justice; le rev. ministre J. McDonagh l'accompagna. A la suite d'une courte prière, l'exécuté fit les derniers apprêts, puis lança le malheureux dans l'éternité.

Depuis la sentence de mort, Bear avait avoué son crime, et persisté à dénoncer sa femme comme l'instigatrice de ce noir attentat.

DEPART DE L'ÉVÊQUE ELU DE SAMARIE.—Mgr. Allard, membre de la congrégation des Chalais, et récemment promu au siège épiscopal de Samarie, en Caffrie, s'embarqua ce soir pour Marseille, pour y recevoir la consécration épiscopale et se rendre ensuite dans son diocèse.

D'après le Commercial de Cincinnati, quatre cas de choléra épidémique auraient éclaté le 15 mai dans cette ville, sur lesquels deux se sont terminés fatalement.

MARIAGES.

A St. Antoine de Tilly, le 5, par M. P. Béland, archiprêtre et curé du lieu, M. Zéphirin Béland de St. Antoine de la Rivière-du-Loup, à Delle Marie-Lucie Pilote, 3 ans fille de M. Ambroise Pilote.

DECES.

A Troy, N.Y. le 20 avril, après une maladie de dix-huit mois, soufferte avec la résignation la plus exemplaire, Dame Marie Hogue épouse de M. Canique dit Bourque, ci-devant de St. Hyacinthe, Canada.

ANNONCES.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des MEMBRES de l'Association aura lieu, en vertu de la 25e section des Règlements, LUNDI prochain, le 2 juin 1851, à 7 heures du soir, dans l'une des Salles de l'Hôtel de Ville, 110 Notre-Dame.

LUDGE DUVERNAVY. Com. Ordon. Montréal, 31 Mai 1851.

Je Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description. CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERES, CROIX, CHRISTES de diverses grandeurs, VINBLANC pour le St. Sacrifice de la Messe et pour être pur, ENCENS, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. J.H. ROY. Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Je Soussigné vient de recevoir par Great Britain L. Pearl, Wraith et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer. DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboures, Ostensioirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine. Statuettes diverses aussi en porcelaine, Vaseaux, etc., etc. E. R. FABRE, ÉCR. Rue St. Vincent, N° 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Je Soussigné ont reçu directement de France un grand et de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, N° 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Je Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re, qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

MAISSERIES FRANÇAISES de S sous à 10 chelins le rouleau. VIELLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par F. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

Je Soussigné prennent la liberté de prier Messieurs les Curés et le Clergé en général, qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et classé par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODÉRÉS. E. et V. HUDON. Montréal, 2 mai 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Je soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et a l'honneur de le leur informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa punctualité mériter l'approbation de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Épave, tous les jours de Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 12 Mai 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of ship departures from Liverpool to New-York, listing ship names, departure dates, and arrival dates.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

DE LA MEYERSE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu...

TELS QUE

- List of various religious and educational books for sale, including 'Formulaire de prières', 'Paroissien Romain', etc.

Z. CHAPELAIN. Montréal, 27 décembre 1850.

MOIS DE MARIAGE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÈRES DES DIACONES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez M. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable...

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal...

ATTENTION!

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille colorées, maintenant à la disposition de s'acheteurs...

J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 20 Mai, 1851.

LIVRES NOUVEAUX

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux...

ATTENTION!

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement...

- List of various religious books for sale, including 'Paroissien Romain', 'Imitation de Jésus-Christ', etc.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille colorées, maintenant à la disposition de s'acheteurs...

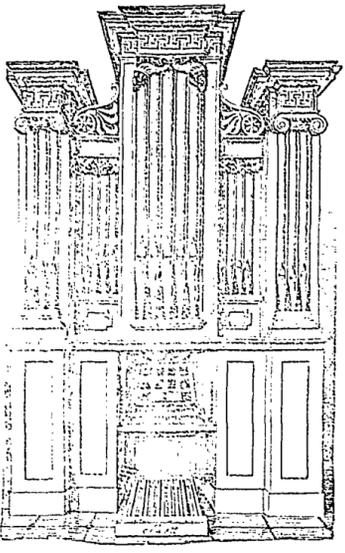
IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCLAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, théologie, belles-lettres, etc. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DÉROME, Horloger, à 3 portes de St. Roch. Montréal, 24 Sept. 1850.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MOULODONS, à 1, 4 et 5 octaves, dont les prix sont variés de 211 \$ 0 à 430 \$.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

Bibliothèque instructive et amusante, format in-8, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-8, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs...

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné...

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de M. de St. Julien, Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

Pour la pension et l'instruction, sans aucune fourniture, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoit au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les Sœurs-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

- List of directors and officers: HUGH C. BAKER, PRESIDENT; JOHN YOUNG, ETC., VICE-PRESIDENT; THOMAS M. SIMONS, ETC., Secrétaire.

Conseiller Légal—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire—THOMAS RAMSAY, ETC.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel—R. Harwood, ETC. Montréal—St. Hyacinthe—Bouche de la Bayère, ETC.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligah Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie et par John Carter et Cie, rue St. Paul: aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE.

Les études de cet établissement, se divisent en cinq années, disposées ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (Logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on oblige les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Piano. . . £3 0 0

Musique { Les autres instruments £1 10 0 Dessin. . . £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonné jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. Rev. E. CHAMPAGNEUR, Ptre, Directeur. Rev. A. THIBAUDER, Ptre, Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Attendu incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous. Une insertion. . . £0 2 6 Dix lignes et au-dessous. Une insertion. . . 0 0 7

On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Et les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal. . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières. . . Val. Guillet, Ger., N. P. Québec. . . L. Gill, Ptre., V. St. Armand. . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup. . . M. L. Barbeau. St. Athanase. . . M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

IMPRIMERIE: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.